

OUVROUER LES CHAMPS



Ouvrouer-les-Champs



DICRIM

**Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs**

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

La commune d'Ouvrouer les Champs a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en 2005 et est régulièrement mis à jour conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

**Madame le Maire,
Laurence MONNOT**



*Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »*

QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



l'événement : l'aléa



les enjeux



le risque

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

- **Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain...)
- **Les risques technologiques** (industries, nucléaire, transport de matières dangereuses...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie...)

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'**Ouvrouer-les-Champs** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉS ?



En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

L'alerte est donnée par un signal sonore au moyen de la sirène de la mairie et par les moyens de communication numérique (réseaux sociaux, panneaupocket)

ALERTE SANS ÉVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentif aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC ÉVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de rassemblement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



**POINT DE RASSEMBLEMENT
ET DE DISTRIBUTION
EN MAIRIE**

**Les consignes
complémentaires
seront données par
porte-voix**



EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRAVE, COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉS ?

Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- ▶ la sirène de la mairie
- ▶ la sirène des véhicules des sapeurs pompiers
- ▶ des messages diffusés par mégaphones
- ▶ la radio et/ou la télévision

Le début de l'alerte

En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri : L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.

A l'écoute du signal national d'alerte dans les communes soumises au risque nucléaire, il convient de rester à l'abri dans un local fermé et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice			(Tous les 1 ^{er} mercredis du mois)		
		1 min 41			
Signal d'alerte					
		1 min 41	Silence (5 sec.)	1 min 41	Silence (5 sec.) 1 min 41
Signal de fin d'alerte			30 secondes		



RISQUE D'INONDATION

Définitions :

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



le risque

Le risque à Ouvrouer les Champs :

La Loire est à l'origine des dégâts les plus importants sur la commune en cas de crue majeure. Les crues historiques sont celles de 1846, 1856, 1866 et 1907. Aucune crue n'a atteint depuis 1907 les hauteurs atteintes lors de ces événements catastrophiques.

La commune d'Ouvrouer-les-Champs est entièrement en zone inondable qui se répartit en 693 ha en espaces agricoles, 84 ha en eau, 163 ha en espaces naturels, 1 ha en serres et 82 ha en surfaces urbanisées. Elle fait partie du val d'Orléans qui s'étend sur 33 km de longueur, du hameau de Bouteille à l'amont au confluent du Loiret à l'aval. Ce val est protégé par une [levée](#) en terre, la levée d'Orléans, de 45 km de longueur, interrompue à 3,5 km environ en amont du [confluent](#) du [Loiret](#). Il est inondé par le remous de la Loire dans la confluence du Loiret dès les premières crues simulées. Cette levée a été renforcée sur toute sa longueur. Le niveau de protection historique est celui visé par la construction du [déversoir de Jargeau](#), aménagé à la fin du xix^e siècle à l'emplacement des brèches qui s'étaient produites en 1846, 1856 et 1866 et conçu initialement pour fonctionner au-delà de la côte de Loire à l'échelle d'Orléans proche de 6 m (crue de 1825, n'ayant pas occasionné de brèches). Les lignes d'eau en crue ont toutefois beaucoup changé depuis du fait de l'évolution morphologique du lit de la Loire, conséquence des ouvrages de navigation qui ont été réalisés au xix^e siècle et de l'extraction massive de matériaux en deuxième partie du xx^e siècle. Le déversoir ne remplit donc plus sa fonction de protéger la levée d'Orléans des surverses, et il ne permet plus de définir l'objectif de protection du système d'endiguement.

Le risque d'inondation est pris en compte dans l'aménagement du territoire de la commune par le biais du [Plan de Prévention du Risque Inondation](#) (PPRI) du Val d'Orléans - val amont, approuvé le 20 janvier 2015. Deux nouveaux types de zones sont apparues par rapport au précédent PPRI, plus restrictives pour une meilleure protection des usagers : la Zone de Dissipation d'Energie (ZDE) et la Zone d'Expansion de crue (ZEC). Dans la ZDE, située immédiatement à l'arrière des levées, qui serait fortement impactée en cas de brèche ou de rupture de digue, toute construction nouvelle est interdite. La ZEC quant à elle correspond aux secteurs naturels ou agricoles qu'il convient de préserver pour l'étalement des eaux en cas d'inondation et éviter l'accroissement des risques. La ZDE d'Ouvrouer-les-Champs, d'une superficie de 93 ha, est constituée essentiellement de terres cultivées, on y dénombre quelques habitations isolées et des exploitations agricoles, ainsi qu'un secteur équipé de serres.



RISQUE D'INONDATION

Deux documents permettent de définir les modalités de gestion de crise et d'organisation des secours : au niveau départemental, le [Dispositif ORSEC](#) départemental spécialisé déclenché en cas d'inondation de la Loire, le plan ORSIL, et au niveau communal le [Plan Communal de Sauvegarde \(PCS\)](#).

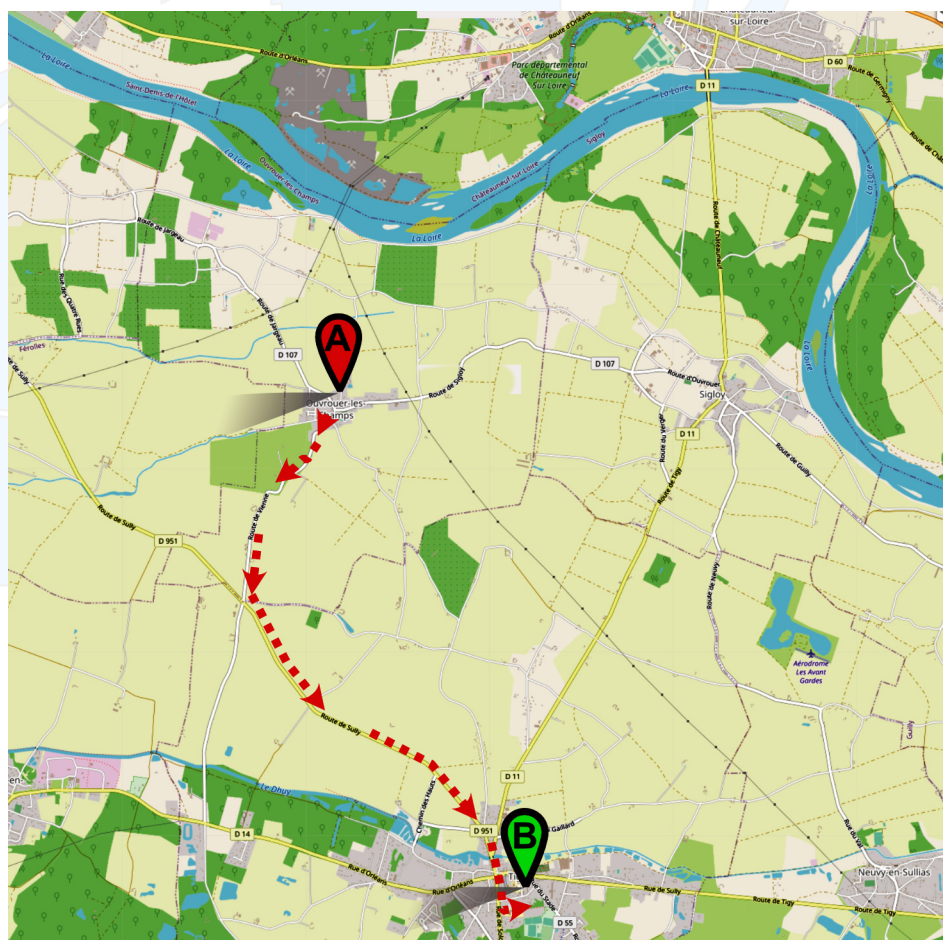
Les moyens de surveillance et l'alerte :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche et organise les secours puis définit les points de ralliement.

**POINT DE
RASSEMBLEMENT :
EN MAIRIE**



Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

L'indispensable à emporter (se référer au complément de DICRIM)



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION :

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DÈS AUJOURD'HUI :

- Faire un point sur le contrat d'assurance et les garanties en cas d'inondation
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.
- Vérifier vos installations personnelles (pompe de relevage, nettoyage des caniveaux...)

PENDANT LA CRUE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.
- Garer votre voiture dans le sens du départ et sortir du sous-sol.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Écoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio.
- N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

APRÈS L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Inondations



Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Écoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

Ouvrouer-les-Champs n'est pas concernée par le risque nucléaire. La commune située à 32 Km du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Dampierre-en-Burly est en effet hors du périmètre de protection réflexe.

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production Électrique (CNPE) de Dampierre-en-Burly.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte :

- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- **Écoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio (notamment France Info , France Bleue, France Inter).**
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS L'ACCIDENT

- Respectez les consignes données par les autorités via les médias : France Bleu, France Inter

Rappel des bons réflexes : Accident nucléaire



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



INCENDIE ET FEUX DE FORÊTS

Avec le réchauffement climatique, les feux de forêts ne sont plus réservés au sud de la France. La commune d'Ouvrouer-les-Champs est en partie recouverte par une zone naturelle d'intérêts écologiques, faunistique et également de plusieurs hectares de champs et d'arbres fruitiers.

EN CAS DE FEU DE FORÊT, votre habitation reste votre meilleure protection

- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Fermez les bouteilles de gaz
- Fermez les volets et portes
- Bouchez les aérations avec des linges humides



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEUX DE FORÊT Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me
confine dans
ma maison**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

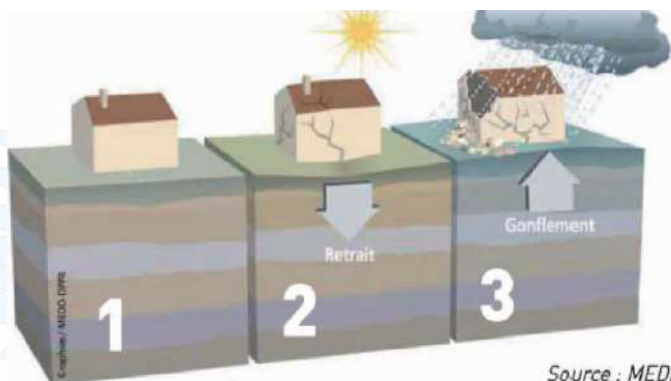
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForet



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN (RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Le risque à Ouvrouer-les-Champs

La commune se situe sur une **zone d'aléa faible** pour les argiles.

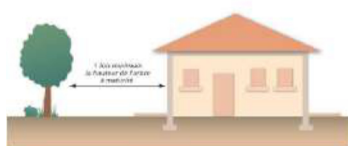
Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site www.argiles.fr).

Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Éloignez la végétation du bâti :
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des Façades.



Réalisez une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr



RISQUE TEMPÊTES – VENTS VIOLENTS

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE TEMPÊTE

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (orage d'été par exemple) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orage



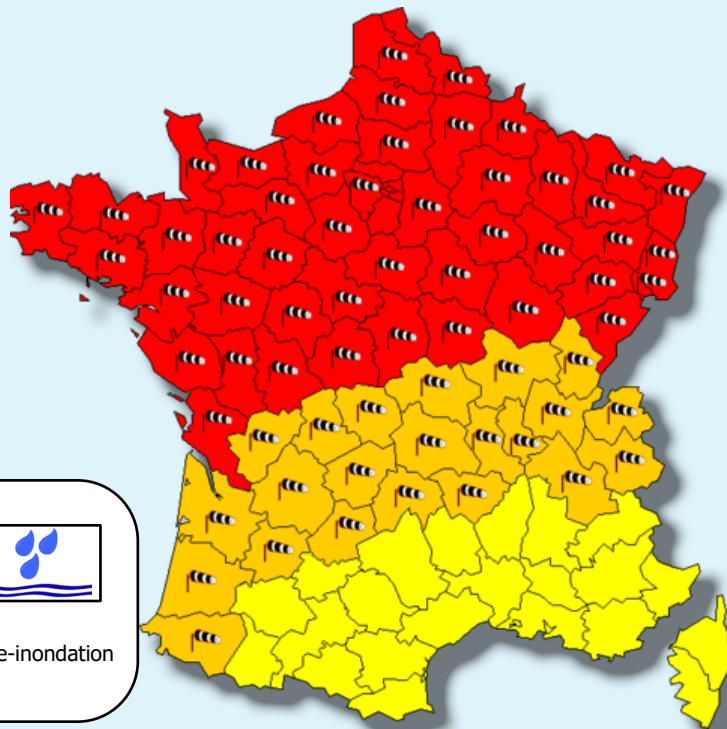
Canicule



Neige-verglas



Pluie-inondation



DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

SI UNE TEMPÊTE EST ANNONCÉE :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits.
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.

- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



RISQUES SANITAIRES : LES ÉPIDÉMIES ET LES PANDÉMIES

L'épidémie est définie comme une forte augmentation des cas de personnes malades ayant pour cause une maladie contagieuse (ex: grippe). Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

La pandémie est une propagation mondiale d'une nouvelle maladie (ex: Covid-19 ou H1N1)

Le risque :

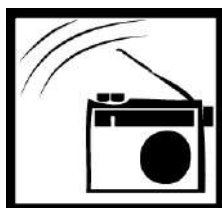
Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention :

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Évitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).
- Mettez un masque pour vous protéger et protéger les autres.

Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :



Restez à
l'écoute des
infos radio et TV



PROTEGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage
unique



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément
de ces gestes, porter un
masque quand la distance
d'un mètre ne peut pas
être respectée

RISQUES TERRORISTES

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violences (attentats, prise d'otages ...) commis par une organisation criminelle pour créer un climat d'insécurité ; pour exercer un chantage sur un gouvernement ; pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays ou d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques. L'activité des groupes terroristes est en recrudescence et la France n'échappe pas à leurs actions.

Sur notre commune, l'école et le périscolaire sont sensibilisés aux mesures de confinement ou d'évacuation. Nous avons construit le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) avec la directrice de l'école.

Pour faire face au terrorisme, des mesures nationales sont diffusées via les différents réseaux sociaux et télévisuels. Des consignes de sécurité sont matérialisées, dans les bâtiments publics, par le plan Vigipirate et ses consignes afférentes. Niveaux et pictogrammes suivants :

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

Localisez le danger pour vous éloigner

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et évacuez les lieux de manière ordonnée

2/ SE CACHER

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et couvrez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibrateur de votre téléphone

3/ ALERTER

ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Néanmoins, ne vous exposez pas aux forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



LES NUMÉROS UTILES :

- Mairie d' **Ouvrouer-les-Champs** : **02 38 59 73 40**
Email: **mairie@ouvrouer-les-champs.fr**
Site internet: **www.ouvrouer-les-champs.fr**

Préfecture du Loiret : 02 38 81 40 00

- **Pompiers : 18**
- **Police / gendarmerie : 17**
- **SAMU : 15**

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes: 114
(contact par fax ou SMS seulement) :

- **ERDF dépannage : 09 72 67 50 45**
- **GRDF dépannage : 08 00 47 33 33**
- **Météo France : 08 90 71 14 15**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://www.risques.gouv.fr>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
<https://inforisques.Loiret.fr>

Notes personnelles :

